



calcul bs pour conge de paternite

Par **IRIS GIST**, le **19/07/2010** à **23:54**

Bonjour,
Un collègue de mon compagnon nous a demandé de contrôler son bulletin de salaire, suite à un congé de paternité.
Il a pris comme jours de congés de paternité :
du 06 au 08 avril 2010 = 3 jours calendaires et = 3 jours ouvrés
du 12 au 22 avril 2010 = 11 jours calendaires et = 10 jours ouvrables = 9 jours ouvrés
Sur son BS il lui est décompté :
11 jours ouvrés (moi je n'en compte que "9" soit $9 \times 7 = 63$ heures
3 jours ouvrés compensés par indemnité équivalente = 0
Ai je raison ? ou tord ?
La DRH de la société bien qu'interpellée soutient que son calcul de $11 \times 7 = 77H$ est juste !!
Pouvez vous me confirmer le calcul exact ?
Merci d'avance.